

Assemblée ordinaire du conseil municipal de Piedmont tenue devant public le 8 septembre 2020 à 19h00 en la salle de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Madame la Mairesse Nathalie Rochon, à laquelle étaient présents mesdames et messieurs les conseillers Diane Jeannotte, Pascale Auger, Claudette Laflamme, Daniel Houde, Claude Brunet et Pierre Salois.

MUNICIPALITÉ DE PIEDMONT

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE À 19H00

ORDRE DU JOUR

1. **ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**
2. **REMISE DES PRIX – CONCOURS VILLES ET VILLAGES FLEURIS**
3. **REMISE DES PRIX - CONCOURS DE PHOTOS**
4. **SUIVI DE LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE**
5. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
6. **ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 3 AOÛT 2020**
7. **ACCEPTATION DES COMPTES PAYABLES ET DES COMPTES PAYÉS AU 8 SEPTEMBRE 2020**
8. **CORRESPONDANCE**
 - 8.1 Résolution no. 2020-244 de la Ville de Sainte-Adèle;
 - 8.2 Projet de règlement no. 409-2020 et résolution no. CM 141-06-20 de la MRC DES Pays-d'en-Haut;
9. **ADMINISTRATION**
 - 9.1 Approbation du règlement no. 773 de la Ville de Prévost décrétant l'annexion d'une partie du territoire de la Municipalité de Piedmont;
 - 9.2 Acquisition d'un camion autopompe pour le service de sécurité incendie;
 - 9.3 Acquisition d'un abri solaire/ombrière;
 - 9.4 Prolongation de l'embauche de Sophie-Anne Paris à titre d'assistante-inspectrice en urbanisme dans un poste temporaire à horaire flexible;
 - 9.5 Embauche de Théo Turgeon à titre de journalier aux travaux publics dans un poste temporaire à horaire flexible;
 - 9.6 Embauche de Benoit Ducharme et Jean-François Mailhot à titre de préposés aux travaux publics dans des postes temporaires à horaire flexible;
 - 9.7 Embauche de Mattea Doyon à titre de préposée à l'horticulture dans un poste temporaire à horaire flexible;

9.8 Marathon Le P'tit Train du Nord;

10. **RÈGLEMENTS**

10.1 Adoption du règlement #757-64-20 modifiant le règlement de zonage #757-07 et ses amendements afin d'apporter certaines précisions aux dispositions particulières en zone de contraintes et à certains articles concernant les fonctionnaires désignés;

11. **TRAVAUX PUBLICS**

- Information par le conseiller responsable, monsieur Claude Brunet

11.1 Contrat d'entretien du réseau d'éclairage de la municipalité;

11.2 Octroi d'un contrat pour la fourniture et l'installation d'un épandeur et d'une gratte à neige;

12. **URBANISME**

12.1 Dépôt du procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme du 20 août 2020;

12.2 Démantèlement du parc chemin des Frênes et déplacement du module de jeux vers le parc Gilbert-Aubin;

Demandes d'analyse des critères du plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.A.)

12.3 PIIA 2020-0051 – 353, chemin de la Corniche, (Zone R-1-229) Rénovations extérieures – Résidence unifamiliale

12.4 PIIA 2020-0052 – 347-347A, chemin du Bois (Zone R-2-231) - Agrandissement en cour arrière – Résidence bifamiliale

12.5 PIIA 2020-0053 – 151, chemin du Pont (Zone R-1-257) - Nouvelle construction – Résidentiel mixte

12.6 PIIA 2020-0055 – 243, chemin Terzi (Zone R-2-202) - Agrandissement bâtiment principal – Résidence bifamiliale

12.7 PIIA 2020-0056 – 141, chemin des Geais-Bleus (Zone R-1-205) - Agrandissement et rénovation extérieure – Résidence unifamiliale

12.8 PIIA 2020-0060 – Lot 5 097 164, chemin du Versant (Zone V-1-271) Nouvelle construction – Résidence unifamiliale

12.9 PIIA 2020-0061 – 450, chemin des Fauvettes (Zone R-2-238) - Rénovations extérieures – Résidence unifamiliale

12.10 PIIA 2020-0062 – 700, chemin Jean-Adam (Zone C-3-235) - Enseigne sur poteaux et enseigne à plat sur bâtiment – Commercial

12.11 PIIA 2020-0050 – Lot 2 312 560, chemin Beaulne, (Zone R-2-253) Nouvelle construction résidentielle – Résidence unifamiliale

Demandes de dérogations mineures

12.12 Dérogation mineure 2020-0054 – 151, chemin du Pont (Zone R-1-257) Aire de stationnement et décroché en façade principale - Résidentiel mixte

12.13 Dérogation mineure 2020-0057 – Lot 4 946 088, chemin des Cormiers (Zone R-2-268) Implantation d'une remise sur un lot vacant;

- 12.14 Dérogation mineure 2020-0059 – 795, chemin Eddy (Zone R-2-202)
Implantation d'une remise en cour avant_

Demande de PPCMOI (Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble)

- 12.15 PPCMOI 2020-0058 – 670, boulevard Laurentides, lot 2 312 543
(Zone R-5-224) Projet particulier de construction, de modification ou
d'occupation d'un immeuble;
- 12.16 Assemblée publique d'information et de consultation – PPCMOI –
670, boulevard des Laurentides – 29 septembre 2020 à 19h00;

13 **ENVIRONNEMENT**

- Information par la conseillère responsable, madame Diane Jeannotte;
- 13.1 Étude de stabilité du talus de la Rivière du Nord en bordure du chemin
de la Rivière;

14. **FINANCES**

- Information par la conseillère responsable, madame Claudette Laflamme;

15. **LOISIRS, SPORTS ET PLEIN AIR**

- Information par le conseiller responsable, monsieur Daniel Houde;
- 15.1 Mandat pour le déplacement de la patinoire au parc Gilbert-Aubin;

16. **RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES PIEDMONT/ST-SAUVEUR**

17. **COMMISSION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

18. **INFORMATIONS DIVERSES**

19. **VARIA**

- 19.1 Résultat d'ouverture de soumissions – sable abrasif hiver 2020-2021;
- 19.2 Embauche de Mme Sophie Bélanger à titre de directrice générale et
greffière;

20. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

21. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

13246-0920

Résolution - Acceptation de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Claude Brunet, appuyé par monsieur Pierre Salois et résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

ACCEPTÉ À L'UNANIMITÉ

Remise des prix- Concours Villes et Village Fleuris

Dans le cadre du concours Villes et Villages Fleuris, la municipalité souligne d'une façon particulière les efforts des citoyens de Piedmont.

Les gagnants sont :

Catégorie maison unifamiliale :

- Mme Suzanne Lefort et M. Pat Buono
227, chemin Terzi

Catégorie maison multifamiliale :

- Mme Johanne Bergeron et M. Richard Ruel
349, chemin des Épinettes

Catégorie écoresponsable :

- Mme Annie Mathieu et M. Claude Trudel
246, chemin Beaulne

Remise des prix – Concours de photos

Dans le cadre du concours de photos, les gagnantes sont Mme Lise Bourgie et Mme Sophie Roberge.

Suivi de la dernière assemblée

Madame la mairesse fait un suivi des questions posées lors de la dernière assemblée.

Période de questions

Le conseil municipal recevra les questions des citoyens par courriel à l'adresse maire@piedmont.ca.

13247-0920

Résolution – Acceptation du procès-verbal du 3 août 2020

Il est proposé par monsieur Daniel Houde, appuyé par madame Diane Jeannotte et résolu que le procès-verbal de l'assemblée du 3 août 2020 soit accepté tel que présenté.

ACCEPTÉ À L'UNANIMITÉ

13248-0920

Résolution – Acceptation des comptes payables et des comptes payés au 8 septembre 2020

ATTENDU le certificat de disponibilité émis par la secrétaire-trésorière;

Il est proposé par madame Claudette Laflamme, appuyé par monsieur Claude Brunet et résolu que les comptes payables au 8 septembre 2020, au montant de 166 346,90 \$ et les comptes payés au 8 septembre 2020, au montant de 23 488,15 \$ soient acceptés tels que présentés.

ACCEPTÉ À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Je soussignée, madame Sylvie Dupuis, trésorière, certifie par les présentes que des crédits budgétaires ou extra budgétaires sont disponibles pour les fins desquelles les dépenses décrites dans cette résolution sont acceptées par le conseil municipal.

Sylvie Dupuis, trésorière

CORRESPONDANCE

Résolution no. 2020-244 de la Ville de Sainte-Adèle relativement à la désapprobation du règlement 873-20.

Projet de règlement no. 409-2020 et résolution no. CM 141-06-20 de la MRC des Pays-d'en-Haut.

ADMINISTRATION

13249-0920

Résolution – Approbation du règlement no. 773 de la Ville de Prévost décrétant l'annexion d'une partie du territoire de la Municipalité de Piedmont;

ATTENDU qu'une municipalité locale peut, en vertu des articles 126 et suivants de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (RLRQ, chapitre O-9), étendre les limites de son territoire en y annexant, en tout ou en partie, le territoire contigu d'une autre municipalité locale;

ATTENDU que la Ville de Prévost a adopté le règlement no. 773 décrétant l'annexion à son territoire d'une partie du territoire de la municipalité de Piedmont;

ATTENDU que la municipalité de Piedmont désire également annexer à son territoire une partie de la Ville de Prévost, ce qu'elle a concrétisé par l'adoption du règlement 866-19 ;

Il est proposé par madame Claudette Laflamme, appuyé par madame Diane Jeannotte et résolu **d'APPROUVER** le règlement 773 de la Ville de Prévost décrétant l'annexion d'une partie du territoire de la municipalité de Piedmont.

Il est également résolu de mandater le directeur général, conformément à la loi, à réaliser la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter et à obtenir, dans la mesure du possible, la renonciation des personnes touchées par cette procédure à renoncer à la tenue d'un scrutin référendaire afin d'accélérer l'évolution de ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13250-0920

Résolution – Acquisition d'un camion autopompe pour le service de sécurité incendie;

ATTENDU l'ouverture des soumissions publiques le 23 juillet 2020 pour l'appel d'offres 2020-SSI-01 relativement à l'acquisition d'un camion autopompe pour le Service de sécurité incendie

ATTENDU qu'une seule soumission a été reçue, laquelle a été présentée par :

Soumissionnaire	Montant (taxes incluses)
1200° - Volet Techno-Feu, distributeur des camions E-ONE	919 312,01 \$

ATTENDU l'analyse de la soumission par M. Gérald Plante, directeur du Service des incendies;

Il est proposé par monsieur Pierre Salois, appuyé par madame Claudette Laflamme et résolu **d'ACCEPTER** de payer la portion de la municipalité représentant 33,33% de la dépense total soit 306 406.70\$ taxes incluses du camion autopompe pour le Service de sécurité incendie.

QUE la municipalité **AUTORISE** que la présente dépense soit acquittée par le fonds de roulement sur une période de 10 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution – acquisition d'un abri solaire/ombrière

ATTENDU QUE la municipalité désire bonifier l'aménagement du Parc Gilbert-Aubin par le biais d'aires de pique-nique et d'aires de repos protégées;

13251-0920

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite protéger les utilisateurs des rayons UV et contrer les îlots de chaleur;

ATTENDU l'offre de service de la compagnie Techsport pour l'acquisition d'un abri solaire de 8 pieds par 16 pieds incluant le transport et l'installation de sonotubes de béton;

Il est proposé par monsieur Daniel Houde, appuyé par madame Diane Jeannotte et résolu d'**ACCEPTER** la soumission no. 3040 de la compagnie Techsport pour l'acquisition d'un abri solaire de 8 pieds par 16 pieds incluant le transport et l'installation de sonotubes de béton pour la somme de 20 630.60\$ taxes incluses;

QUE le conseil municipal autorise une réaffectation du poste de grand livre 2.701.50.493 «Fête des Piedmontais» au poste budgétaire 3.600.00.000 »Immobilisation» au montant de 28 000\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13252-0920

Résolution – prolongation de l'embauche de Sophie-Anne Paris à titre d'assistante-inspectrice en urbanisme dans un poste temporaire à horaire flexible

ATTENDU QUE le service d'urbanisme a des besoins de personnel temporaire pour la période d'automne 2020 en raison du volume de dossiers et de demandes à traiter;

ATTENDU QUE le poste d'assistante-inspectrice en urbanisme temporaire à horaire flexible devait se terminer au début du mois de septembre 2020;

Il est proposé par madame Pascale Auger, appuyé par madame Claudette Laflamme et résolu de **PROLONGER** le mandat de Sophie-Anne Paris à titre d'assistante-inspectrice en urbanisme temporaire horaire variable à raison d'un maximum de 15 heures/semaine jusqu'au 11 décembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13253-0920

Résolution – embauche de Théo Turgeon à titre de journalier aux travaux publics

ATTENDU les besoins du service des Travaux publics pour combler l'absence d'un employé;

ATTENDU les recommandations de monsieur Luc St-Gelais, directeur adjoint des travaux publics;

Il est proposé par monsieur Claude Brunet, appuyé par madame Claudette Laflamme et résolu d'**EMBAUCHER** monsieur Théo Turgeon à titre de journalier temporaire à horaire flexible au service des travaux publics à raison de de 40 heures/semaine du 17 au 28 août 2020.

Son salaire sera celui tel qu'établi dans la convention collective des employés de la Municipalité de Piedmont

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution – embauche de Benoit Ducharme et Jean-François Mailhot à titre de préposés temporaires à horaire flexible aux travaux publics

ATTENDU les besoins du service des travaux publics;

13254-0920

ATTENDU les recommandations de M. Benoit Mongeau, directeur du service des travaux publics;

Il est proposé par monsieur Claude Brunet, appuyé par monsieur Pierre Salois et résolu d'**EMBAUCHER** monsieur Benoit Ducharme et monsieur Jean-François Mailhot à titre de préposés temporaires à horaire flexible aux travaux publics à raison de 40 heures/semaine à compter du 21 septembre 2020 jusqu'au 21 mai 2021 (8 mois).

Leur salaire sera celui tel qu'établi dans la convention collective des employés de la Municipalité de Piedmont

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13255-0920

Résolution – embauche de Mattea Doyon à l'horticulture dans un poste temporaire à horaire flexible

ATTENDU les besoins en personnel à l'horticulture;

ATTENDU les recommandations de Mme Élisabeth Vena, responsable du service d'horticulture;

Il est proposé par monsieur Daniel Houde, appuyé par madame Diane Jeannotte et résolu d'**EMBAUCHER** madame Mattea Doyon à titre de préposée temporaire à l'horticulture à horaire flexible pour la période du 8 septembre 2020 au 30 octobre 2020 à raison de 40 heures/semaine, selon les conditions établies à la convention collective des employés de la Municipalité de Piedmont.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13256-0920

Résolution – Marathon Le P'tit Train du Nord

ATTENDU QUE le Marathon du P'tit Train du Nord aura lieu le 4 octobre 2020;

ATTENDU QUE la Municipalité désire offrir son support pour la tenue de cette activité ;

Il est proposé par monsieur Daniel Houde, appuyé par madame Diane Jeannotte et résolu d'**AUTORISER** l'organisation du Marathon le P'tit Train du Nord à tenir son activité sur le territoire de la Municipalité;

Il est également résolu de **SOUTENIR** le Marathon en ressources humaines pour collaborer à l'organisation du marathon et à sa logistique, ainsi qu'en prêt de ressources matérielles (cônes, barricades, signalisation, etc.).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENTS

13257-0920

Résolution – adoption du règlement no. 757-64-20 modifiant le règlement de zonage no. 757-07 et ses amendements afin d'apporter certaines précisions aux dispositions particulières en zone de contraintes et de certains articles concernant les fonctionnaires désignés

ATTENDU l'assemblée publique d'information et de consultation tenue le 8

septembre 2020;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été modifié suite à l'assemblée publique de consultation;

Il est proposé par madame Pascale Auger, appuyé par monsieur Daniel Houde et résolu que le règlement no. 757-64-20 modifiant le règlement de zonage no. 757-07 et ses amendements afin d'apporter certaines précisions aux dispositions particulières en zone de contraintes et de certains articles concernant les fonctionnaires désignés soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TRAVAUX PUBLICS

13258-0920

Résolution – contrat d'entretien du réseau d'éclairage de la municipalité

ATTENDU QUE le contrat pour l'entretien du réseau d'éclairage de la Municipalité arrive à échéance le 31 décembre 2020;

ATTENDU QUE la Municipalité a signé une entente pour la réalisation de l'analyse d'opportunité avec la FQM pour connaître son potentiel d'économie d'énergie et la période de récupération de l'investissement;

ATTENDU QUE la Municipalité devrait faire le remplacement complet de son réseau d'éclairage par du DEL en 2021;

Il est proposé par monsieur Claude Brunet, appuyé par madame Claudette Laflamme et résolu d'**ACCEPTER** la soumission no. R2020-146 de la compagnie Michel Guimont, entrepreneur électricien, pour l'entretien du réseau d'éclairage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13259-0920

Résolution – octroi d'un contrat pour la fourniture et l'installation d'un épandeur et d'une gratte à neige

ATTENDU QUE la municipalité a procédé plus tôt cette année à l'achat d'une camionnette;

ATTENDU QU'il était également prévu d'équiper cette camionnette d'un épandeur et d'une gratte à neige ;

ATTENDU QUE ces équipements permettront une réponse plus rapide pour les interventions ponctuelles et viendront améliorer l'efficacité de l'entretien de stationnements, boîtes aux lettres, abribus etc.;

ATTENDU les deux (2) soumissions reçues;

Il est proposé par monsieur Claude Brunet, appuyé par monsieur Pierre Salois et résolu d'**ACCORDER** le contrat pour la fourniture et l'installation d'un épandeur et d'une gratte extensible (de 8' à 10') à « Les Attaches Ethier Inc. » de Saint-Jérôme pour un montant de 22 519.00\$, plus les taxes applicables, conformément à la soumission déposée et de d'imputer cette dépense au fonds de roulement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

URBANISME

Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 20 août 2020.

Informations par la conseillère responsable, madame Pascale Auger

13260-0920

Résolution – démantèlement du parc chemin des Frênes et déplacement du module de jeux vers le parc Gilbert-Aubin

ATTENDU QUE le démantèlement du Parc chemin des Frênes fait suite à l'annulation de la servitude en faveur de la municipalité de Piedmont sur le lot 5 722 024 ;

ATTENDU QU'un module de jeux municipal est présent dans le parc chemin des Frênes et qu'il sera déplacé aux frais du propriétaire du lot 5 722 024 vers le Parc Gilbert-Aubin ;

ATTENDU QUE l'espace où se trouve le parc chemin des Frênes servira désormais d'accès menant à un stationnement souterrain d'un futur bâtiment et cela afin de réduire la circulation et l'achalandage sur le chemin de la Promenade (rue en cul-de-sac) ;

ATTENDU la résolution numéro 13200-0720 prévoyant le paiement par la compagnie Construction Dubé inc. de la somme prévue pour le déplacement du parc chemin des Frênes ;

Il est proposé par monsieur Daniel Houde, appuyé par madame Diane Jeannotte et résolu d'**AUTORISER** le démantèlement du parc chemin des Frênes et le déplacement du module de jeux vers le Parc Gilbert-Aubin. À cette fin, **OCTROYER** le contrat à la compagnie Techsport au montant de 20 160,87 \$, taxes incluses, et en défrayer les coûts à partir de la contribution de la compagnie Construction Dubé inc. et la balance défrayée à même le Fonds de parcs et terrains de jeux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDES DE PIIA (PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE)

13261-0920

Résolution - PIIA – 353, chemin de la Corniche, (Zone R-1-229) Rénovations extérieures – Résidence unifamiliale

ATTENDU QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour les travaux de rénovation extérieure correspond aux objectifs et critères du règlement #761-07 sur le PIIA;

ATTENDU QUE le revêtement des murs extérieurs sera remplacé par du clin de bois de couleur «cèdre naturel» et «bouleau» ainsi que par de la pierre de couleur «bradford»

ATTENDU QU'une porte de garage sera ajoutée en façade principale du bâtiment;
ATTENDU QU'une portion de la galerie existante sera démolie;

ATTENDU QUE le porche existant situé en cour avant ainsi qu'une portion du balcon existant situé en cour latérale seront rénovés;

ATTENDU les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par madame Pascale Auger, appuyé par madame Claudette Laflamme et résolu d'**ACCEPTER** la demande d'analyse du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposée pour des travaux de rénovation extérieure au bâtiment situé au 353, chemin de la Corniche.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution - PIIA – 347-347A, chemin du Bois (Zone R-2-231) - Agrandissement en cour arrière – Résidence bifamiliale

13262-0920

ATTENDU QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour les travaux d'agrandissement correspond aux objectifs et critères du Règlement #761-07 sur le PIIA;

ATTENDU QUE l'agrandissement proposé sera sur pieux;

ATTENDU QUE le revêtement extérieur de l'agrandissement sera similaire à celui du bâtiment principal;

ATTENDU les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par madame Pascale Auger, appuyé par madame Diane Jeannotte et résolu **d'ACCEPTER** la demande d'analyse du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposée pour des travaux d'agrandissement au bâtiment situé au 347-347A, chemin du Bois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13263-0920

Résolution - PIIA – 151, chemin du Pont (Zone R-1-257) - Nouvelle construction – Résidence mixte

ATTENDU QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la nouvelle construction d'une résidence mixte correspond aux objectifs et critères du règlement #761-07 sur le PIIA;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure 2020-0054 concernant l'aire de stationnement et le décroché en façade principale a été déposée;

ATTENDU QUE le revêtement des murs extérieurs sera en bois de couleur blanche;

ATTENDU QUE le revêtement extérieur de la toiture principale sera en bardeaux d'asphalte de couleur noire et que celui des toitures secondaires sera en métal émaillé de couleur noire;

ATTENDU les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par madame Pascale Auger, appuyé par madame Diane Jeannotte et résolu **d'ACCEPTER** la demande d'analyse du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposée pour la construction d'une résidence mixte au 151, chemin du Pont.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13264-0920

Résolution - PIIA – 243, chemin Terzi (Zone R-2-202) - Agrandissement du bâtiment principal – Résidence bifamiliale

ATTENDU QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour les travaux d'agrandissement du bâtiment principal correspond aux objectifs et critères du Règlement #761-07 sur le PIIA;

ATTENDU QU'un logement sera ajouté à l'intérieur du bâtiment principal et que suite aux travaux la résidence sera une résidence bifamiliale;

ATTENDU QUE l'agrandissement du bâtiment principal sera effectué en cour latérale;

ATTENDU QUE le revêtement des murs extérieurs de l'agrandissement sera en Canexel identique à celui du bâtiment principal;

ATTENDU les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par madame Pascale Auger, appuyé par monsieur Daniel Houde et résolu **d'ACCEPTER** la demande d'analyse du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposée pour des travaux d'agrandissement du bâtiment principal situé au 243, chemin Terzi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13265-0920

Résolution - PIIA – 141, chemin des Geais-Bleus (Zone R-1-205) - Agrandissement et rénovation extérieure – Résidence unifamiliale

ATTENDU QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour les travaux de rénovation extérieurs et d'agrandissement du bâtiment principal correspond aux objectifs et critères du Règlement #761-07 sur le PIIA;

ATTENDU QUE l'agrandissement du bâtiment principal sera effectué en cour arrière;

ATTENDU QU'une portion de l'agrandissement sera à même la fondation existante en béton coulé du bâtiment principal et qu'une autre portion de l'agrandissement sera sur pieux;

ATTENDU QUE du bois de couleur blanche et du bois de couleur noire seront installés sur le bâtiment principal;

ATTENDU QUE le revêtement extérieur en agrégat existant sera peint de couleur noire et de couleur blanche;

ATTENDU QUE les nouvelles fenêtres ainsi que les fenêtres existantes seront de couleur noire;

ATTENDU les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par madame Pascale Auger, appuyé par madame Diane Jeannotte et résolu **d'ACCEPTER** la demande d'analyse du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposée pour des travaux de rénovation extérieure et d'agrandissement du bâtiment principal situé au 141, chemin des Geais-Bleus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13266-0920

Résolution - PIIA – Lot 5 097 164, chemin du Versant (Zone V-1-271) - Nouvelle construction – Résidence unifamiliale

ATTENDU QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la nouvelle construction d'une résidence unifamiliale correspond aux objectifs et critères du règlement #761-07 sur le PIIA;

ATTENDU QUE le revêtement des murs extérieurs sera en bois de couleur «lamosite» et en pierre;

ATTENDU les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par madame Pascale Auger, appuyé par monsieur Daniel Houde et résolu **d'ACCEPTER** la demande d'analyse du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposée pour la construction d'une résidence unifamiliale sur le lot 5 097 164 situé sur le chemin du Versant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution - PIIA – 450, chemin des Fauvettes (Zone R-2-238) - Rénovations extérieures – Résidence unifamiliale

13267-0920

ATTENDU QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour les travaux de rénovation extérieure correspond aux objectifs et critères du règlement #761-07 sur le PIIA;

ATTENDU QUE la demande de PIIA 2020-0025 présentée au Comité consultatif d'urbanisme en date du 21 mai 2020 sera modifiée;

ATTENDU QUE le revêtement extérieur existant du bâtiment principal sera remplacé par un revêtement extérieur en bois de couleur noire/grise « brûlé »;

ATTENDU les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par madame Pascale Auger, appuyé par madame Diane Jeannotte et résolu d'**ACCEPTER** la demande d'analyse du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposée pour des travaux de rénovation extérieure au bâtiment situé au 450, chemin des Fauvettes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13268-0920

Résolution - PIIA – 700, chemin Jean-Adam (Zone C-3-235) - Enseigne sur poteaux et enseigne à plat sur bâtiment – Commercial

ATTENDU QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour remplacer une enseigne à plat sur le bâtiment principal et une enseigne sur poteaux sur structure existante pour le commerce « La Turquoise » correspond aux objectifs et critères du règlement #761-07 sur le PIIA;

ATTENDU QUE la nouvelle enseigne à plat en façade du bâtiment principal possédera une superficie de 2,34 mètres carrés;

ATTENDU QUE la nouvelle enseigne sur poteaux sur structure existante possédera une superficie de 0,86 mètre carré,

ATTENDU les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par madame Pascale Auger, appuyé par monsieur Daniel Houde et résolu d'**ACCEPTER** la demande d'analyse du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposée pour remplacer une enseigne à plat sur le bâtiment principal et une enseigne sur poteaux sur structure existante au 700, chemin Jean-Adam.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13269-0920

Résolution - PIIA – Lot 2 312 560, chemin Beaulne, (Zone R-2-253) Nouvelle construction résidentielle – Résidence unifamiliale

ATTENDU QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la nouvelle construction d'une résidence unifamiliale correspond aux objectifs et critères du règlement #761-07 sur le PIIA;

ATTENDU QUE le revêtement extérieur sera en clin de bois de couleur « charbon de mer » et en pierre;

ATTENDU QUE le revêtement extérieur de la toiture principale du bâtiment sera en bardeaux d'asphalte de couleur noire;

ATTENDU les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par madame Pascale Auger, appuyé par madame Diane Jeannotte et résolu d'**ACCEPTER** la demande d'analyse du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposée pour la construction d'une résidence unifamiliale sur le lot 2 312 560 situé sur le chemin Beaulne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

13270-0920

Résolution - Dérogation mineure – 151, chemin du Pont (Zone R-1-257) Aire de stationnement et décroché en façade principale - Résidentiel mixte

ATTENDU QU'une demande de PIIA 2020-0053, a été déposée pour l'agrandissement du bâtiment principal en cour arrière;

ATTENDU les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par madame Pascale Auger, appuyé par monsieur Daniel Houde et résolu d'**ACCEPTER** la demande de dérogation mineure pour le 151, chemin du Pont afin de permettre :

- Le bâtiment principal qui ne comprendra pas de décroché en façade principale alors que la réglementation prévoit la présence d'un décroché d'un virgule quatre (1,4) mètre dans sa façade principale sur toute la hauteur du bâtiment, dont la longueur doit représenter trente pour cent (30%) à soixante-six pour cent (66%) de la longueur de la façade principale.
- L'aire de stationnement desservant l'usage commercial qui ne sera pas recouverte alors que la réglementation prévoit que l'espace de stationnement doit être recouvert de béton, de béton bitumineux ou de pavé.
- L'aire de stationnement desservant l'usage commercial qui ne comprendra aucune bordure alors que la réglementation prévoit qu'elle doit être entourée d'une bordure, continue ou non, de béton ou d'asphalte, de quinze (15) centimètres de hauteur.
- Deux (2) cases de stationnement desservant l'usage résidentiel, qui seront situées en cour avant devant une partie du bâtiment principal alors que la réglementation prévoit que les deux (2) cases de stationnement en cour avant desservant l'usage résidentiel ne peuvent être situées devant une partie du bâtiment principal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13271-0920

Résolution - Dérogation mineure – Lot 4 946 088, chemin des Cormiers (Zone R-2-268) Implantation d'une remise sur un lot vacant

ATTENDU QU'une demande de PIIA 2020-0030, a été déposée pour la construction d'une piscine creusée sur un lot vacant;

ATTENDU QUE la remise à jardin détachée proposée sur le lot vacant est essentielle pour le fonctionnement de la piscine creusée;

ATTENDU les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par madame Pascale Auger, appuyé par monsieur Daniel Houde et résolu d'**ACCEPTER** la demande de dérogation mineure pour le lot 4 946 088 situé sur le chemin des Cormiers afin de permettre :

- L'implantation d'une construction complémentaire soit, une remise à jardin détachée sur un lot vacant afin de desservir les copropriétaires du projet intégré adjacent, alors que la réglementation prévoit qu'une construction complémentaire sur un terrain ne peut pas être autorisée avant que ne soit

construit le bâtiment principal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13272-0920

Résolution - Dérogation mineure – 795, chemin Eddy (Zone R-2-202) Implantation d'une remise en cour avant

ATTENDU QU'il s'agit de permettre l'implantation d'une remise à jardin détachée en cour avant;

ATTENDU QUE l'implantation d'une remise à jardin détachée en cour avant ne sera pas visible des voies publiques étant donné qu'elle est actuellement camouflée par une haie de cèdres;

ATTENDU QU'une des remises existantes implantées dans la bande riveraine sera démolie et que le sol sera renaturalisé à cet endroit;

ATTENDU les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par madame Pascale Auger, appuyé par monsieur Daniel Houde et résolu d'**ACCEPTER** la demande de dérogation mineure pour le 795, chemin Eddy afin de permettre l'implantation d'une remise à jardin détachée en cour avant alors que la réglementation prévoit qu'une remise à jardin détachée peut seulement être implantée en cour latérale ou arrière et ce, **À LA CONDITION** que la remise à jardin détachée reste non visible des voies publiques et camouflées en tout temps par un écran végétal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Demande de PPCMOI (Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble)

13273-0920

Premier projet de résolution – PPCMOI (Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble) – 670, boulevard Laurentides, lot 2 312 543 (Zone R-5-224)

ATTENDU QU'une demande de Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) a été déposée afin de permettre l'opération d'un restaurant de type café/bistro (C-2) à l'intérieur du bâtiment commercial;

ATTENDU QUE les restaurants qui intègrent le groupe d'usage C-2 ne font pas partie des usages présentement autorisés dans la zone R-5-224;

ATTENDU QUE l'usage restaurant fait partie du groupe d'usage C-2, et comprendra des places assises sans salle à manger distincte à un seul endroit dans l'établissement;

ATTENDU QUE les groupes d'usage R-1, R-2, R-5 et C-1 sont actuellement autorisés à l'intérieur de la zone R-5-224;

ATTENDU QUE le projet déposé souhaite implanter un usage de vente au détail dans le bâtiment principal (vente d'articles de sports, vêtements et, etc.) et de réparation de vélo à l'intérieur de la construction accessoire, qui sont autorisés dans cette zone R-5-224 et qui font partie du groupe d'usages C-1;

ATTENDU QUE l'aire de stationnement existante sera agrandie et que celle-ci ne possède pas vingt et une (21) cases de stationnement conformes;

ATTENDU QUE l'enseigne sur poteaux projetée possédera une superficie de 3,34 mètres carrés alors que la superficie maximale autorisée est de 1,5 mètre carré;

ATTENDU QUE le type d'usages demandé s'intégrera bien au secteur;

ATTENDU QUE deux (2) terrasses extérieures seront aménagées;

ATTENDU QUE les travaux seront réalisés selon les documents et plan faisant partie intégrante du projet;

Il est proposé par madame Pascale Auger, appuyé par madame Diane Jeannotte et résolu d'**ACCEPTER** la demande de Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) pour l'immeuble situé au 670 boulevard Laurentides, sur le lot 2 312 543. afin d'autoriser :

- L'usage C-2 de type « restaurant »;
- Une enseigne détachée d'une superficie de 3,34 m²;
- L'agrandissement d'une aire de stationnement existante et ainsi régulariser la conformité des espaces de stationnement déjà présent sur le terrain ainsi que celles projetées;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13274-0920

Résolution – assemblée publique d'information et de consultation – PPCMOI – 670, boulevard des Laurentides – mardi le 29 septembre 2020 à 19h00

Il est proposé par madame Pascale Auger, appuyé par madame Claudette Laflamme et résolu que l'assemblée publique d'information et de consultation relativement au Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) pour le bâtiment situé au 670, boulevard des Laurentides (lot 2 312 543) situé dans la zone R-5-224) soit tenue mardi le 29 septembre 2020 à 19h00.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ENVIRONNEMENT

Information par la conseillère responsable, madame Diane Jeannotte

13275-0920

Résolution – étude de stabilité du talus de la Rivière du Nord en bordure du chemin de la Rivière

ATTENDU le glissement de terrain ayant eu cours le long du chemin de la rivière au printemps 2019;

ATTENDU QUE la Municipalité veut connaître l'état de la stabilité du talus de la rivière du nord le long du chemin de la rivière entre le chemin de la gare et la traverse du p'tit train du nord afin de déterminer l'état de stabilité du talus et évaluer si des travaux préventifs pourraient être entrepris;

ATTENDU l'importance de cette voie de circulation et les effets que pourraient avoir d'éventuels glissements de terrain sur la sécurité des citoyens ;

Il est proposé par madame Diane Jeannotte, appuyé par monsieur Claude Brunet et résolu d'**ACCEPTER** la soumission de la compagnie Solmatech au coût de 20 100\$ plus taxes en vue de réaliser une étude de stabilité d'une portion du talus du chemin de la rivière. Les coûts seront défrayés dans le budget d'opération.

Aux fins de cette dépense, le conseil autorise un transfert du poste 2.413.00.411 au poste 2.320.00.411 pour un montant de 10 000\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

FINANCES

Informations par la conseillère responsable, madame Claudette Laflamme

LOISIRS

Informations par le conseiller responsable, monsieur Daniel Houde.

13276-0920 **Résolution – mandat pour le déplacement de la patinoire au parc Gilbert-Aubin**

ATTENDU QUE la municipalité désire déplacer la patinoire pour la relocaliser au parc Gilbert-Aubin ;

Il est proposé par monsieur Daniel Houde, appuyé par monsieur Claude Brunet et résolu d'**OCTROYER** le contrat pour le déplacement de la patinoire au parc Gilbert-Aubin à la compagnie Omni-Tech Sports au montant de 12 857,16 \$, plus les taxes applicables, payé à même le surplus libre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES PIEDMONT/SAINT-SAUVEUR

Informations par le conseiller responsable monsieur Pierre Salois.

COMMISSION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

INFORMATIONS DIVERSES

VARIA

13277-0920 **Résolution – ouverture de soumissions – sable abrasif hiver 2020-2021**

ATTENDU l'appel d'offres 320-2020-02 sur invitation pour la fourniture de sable abrasif de type AB-10 au Garage Municipal pour l'hiver 2020-2021;

ATTENDU que quatre (4) soumissions ont été reçues :

Excavation R.B. Gauthier inc.	73 986,41 \$
Excavation Miller 2014	79 005,07 \$
Lafarge Canada inc.	79 418,98 \$
Excavation Mario Pagé	124 431,69 \$

Il est proposé par monsieur Claude Brunet, appuyé par monsieur Pierre Salois et résolu **D'OCTROYER** le contrat d'approvisionnement en sable abrasif à la compagnie Excavation R.B. Gauthier inc., conformément à la soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offre 320-2020-02 et de défrayer cette dépense au poste budgétaire 2330-00622.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13278-0920 **Résolution – embauche de madame Sophie Bélanger à titre de directrice générale et greffière**

ATTENDU le départ de monsieur Jean-François Albert, directeur général et greffier;

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à des appels de candidatures pour combler ledit poste;

ATTENDU les recommandations du Comité de sélection;

DONC, il est proposé par monsieur Claude Brunet, appuyé par madame Diane Jeannotte et résolu d'**EMBAUCHER** Madame Sophie Bélanger à titre de directrice générale et greffière de la Municipalité de Piedmont.

QUE Mme la mairesse et le directeur général et greffier soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Piedmont le contrat de travail de Mme Sophie Bélanger.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil municipal recevra les questions des citoyens par courriel à l'adresse maire@piedmont.ca.

13279-0920

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 21h10, considérant que tous les sujets à l'ordre du jour sont épuisés, il est proposé par Monsieur Pierre Salois, appuyé par Monsieur Daniel Houde et résolu que l'assemblée soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

NATHALIE ROCHON
Mairesse

JEAN-FRANÇOIS ALBERT
Directeur général et secrétaire-
trésorier

Je, Nathalie Rochon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal*.

NATHALIE ROCHON
Mairesse